

FICHE TECHNIQUE SPELEOLOGIE

► DEFINITION

L'activité spéléologique consiste en la découverte des cavités naturelles du sous-sol, que celles-ci soient connues et répertoriées ou qu'il s'agisse d'en explorer de nouvelles.

Les cavités naturelles sont classées en quatre catégories :

- 1- Caverne aménagée pour le tourisme.
- 2- Cavité ou portion de cavité de type horizontal pouvant présenter quelques passages étroits et ne nécessitant aucun matériel autre qu'un casque muni d'un éclairage efficace.
- 3- Cavité ou portion de cavité dont le total des verticalités n'excède pas quelques dizaines de mètres (en plusieurs puits de préférence). En cas de présence d'eau, celle-ci doit être calme et peu profonde : absence de risque de crue.
- 4- Autres cavités.

La pratique de la spéléologie en cavité de niveau de difficulté supérieur (4) **est interdite aux moins de douze ans.**

La visite des cavernes aménagées pour le tourisme doit répondre aux mêmes conditions d'encadrement que les activités pédagogiques habituellement pratiquées dans les centres de vacances et de loisirs.

► ENCADREMENT

A – Qualifications ou diplômes exigés

L'encadrement pour la visite ou l'exploration des cavités de niveau de difficultés de 2 à 4 exige la possession du :

- **Brevet d'Etat d'éducateur sportif (BEES) option spéléologie.**
- ou
- **Brevet d'aptitude professionnel d'assistant technicien de la jeunesse et des sports (BAPAAT) avec le support technique spéléologie dans la limite de ses prérogatives.**

Toutefois, jusqu'au niveau de difficultés 3, l'encadrement pourra également être assuré, dans la limite de ses prérogatives, par le titulaire d'un diplôme délivré par la fédération française de spéléologie.

B – Effectifs

Encadrement du groupe par deux adultes au moins,

- Limitation du groupe à **huit mineurs** si des difficultés doivent ralentir la progression.



► **CONDITIONS D'ORGANISATION ET DE PRATIQUE**

Les dispositions suivantes s'appliquent sans préjudice des dispositions communes aux activités physiques de pleine nature.

A – Préparation

- **Reconnaissance préalable** de la cavité.
- **Se renseigner sur l'hydrologie de la cavité et les conditions météorologiques,**
- **Laisser au centre les références de la cavité, l'itinéraire et la liste des participants.**

B – Equipement

- **Equipement individuel obligatoire :** casque avec jugulaire et éclairage efficace, gourde d'eau, vêtement de rechange.
- **Matériel de secours adapté au type de cavité :** 2 ensembles de poulie bloqueur, ouvertures de survie, cordes supplémentaires.
- **Trousse de secours.**

C – Sécurité

Les règles de prudence sont établies en fonction des conditions de l'exploration et du niveau des pratiquants.

